

COURS D'EMPATHIE, NUMERO UNIQUE...: CE QUE CONTIENT LE PLAN ANTI-HARCELEMENT SCOLAIRE

La première ministre promet un plan global « *100 % prévention, 100 % solution et 100 % détection* ». Mercredi 27 septembre après-midi, Elisabeth Borne dévoilait, avec les ministres concernés, les principaux axes du plan interministériel de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

Le gouvernement avait annoncé ce plan en juin, après le suicide de Lindsay, 13 ans, et avait demandé aux ministres de l'Intérieur, de la Justice, de la Santé et au secrétaire d'État au Numérique de travailler sur ce sujet épineux avec le ministre de l'Éducation nationale.

Élisabeth Borne rappelle que ces trois dernières années, un million d'élèves ont été victimes de harcèlement. Pour libérer la parole, le gouvernement entend distribuer un questionnaire aux élèves, sous forme d'auto-évaluation. Avec cette question principale: « Comment l'enfant, l'adolescent se sent-il dans son établissement scolaire? » « *Tous les élèves du CE2 à la 3e rempliront chaque année une grille d'autoévaluation pour repérer les cas de harcèlement* », a-t-elle précisé.

Une autre grille pour détecter les risques sera créée à destination des forces de l'ordre. L'objectif étant d'identifier « *tous les enfants en souffrance* ». La première ministre a annoncé la saisine « *systématique* » du procureur de la République en cas de signalement de harcèlement, « *notamment grâce à une plateforme dédiée entre l'Éducation nationale et la Justice* ». Elle souhaite aussi une saisine systématique des procureurs pour les plaintes. De même, « *ce plan prévoit la formation de tous* », a promis la première ministre. « *Des policiers, gendarmes et magistrats feront des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires* ». Le 3018 devient le numéro unique pour alerter en cas de harcèlement ou de cyberharcèlement.

De son côté, Gabriel Attal a annoncé la généralisation de « *cours d'empathie* » à l'école à la rentrée 2024. Une pratique inspirée de ce qui se fait déjà au Danemark et qui consiste à sensibiliser les élèves à l'écoute de l'autre. Un travail qui doit commencer « *dès les petites classes* », avec dans un premier temps une école pilote par département. Le 9 novembre, journée nationale de lutte contre le harcèlement, deux heures seront consacrées au sujet dans tous les établissements scolaires.

« *Réagir vite, c'est parfois sauver des vies* », a assuré le ministre de l'Éducation qui entend « *mettre plus d'humain à tous les étages* » avec une cellule dédiée au harcèlement dans tous les rectorats. Ces brigades de fonctionnaires spécialement formés pourront intervenir en cas de problème, pour aider les chefs d'établissement.

La ministre des Sports, quant à elle, a expliqué qu'un modèle contre le harcèlement sera inscrit dans le cahier des charges des organismes qui préparent au diplôme d'État. « *Nous ferons des éducateurs sportifs un maillon essentiel* », a assuré Amélie Oudéa-Castéra. La lutte contre le harcèlement scolaire étant un « *enjeu de santé publique* », aucune libération de la parole ne se fera sans un cadre « *sécurisant, adapté et propice* » a indiqué le ministre de la Santé. Le ministre a précisé que les élèves pourront bénéficier du dispositif « Mon soutien psy » sans passer par un médecin généraliste.

Côté répressif, le mot-clé reste la fermeté. Plusieurs mesures seront prises rapidement en cas de cyberharcèlement, comme la confiscation du téléphone portable du jeune harceleur dès le début de la procédure judiciaire. Pour les faits les plus graves, le ministre de la Justice a ainsi confirmé « *la saisie systématique de téléphone portable* ».

Elle sera définitive « *si le téléphone a servi pour commettre des faits de harcèlement* », a précisé Éric Dupond-Moretti. La justice pourra condamner les auteurs à une peine « *de bannissement des réseaux sociaux* » pendant six mois, a de son côté annoncé le ministre de la Transition numérique et des Télécommunications. Jean-Noël Barrot appelle à responsabiliser les plateformes numériques lorsque celles-ci « *ont connaissance des faits* ».

Il leur demande de renvoyer les enfants et les adultes qui signalent du cyberharcèlement vers le 30-18. Le ministre a aussi annoncé la création d'un « délit de harcèlement scolaire ». En créant ce délit, les plateformes devront retirer les contenus qui leur sont signalés et les transmettre aux autorités. Enfin, un passeport numérique sera généralisé pour les élèves de 6e. Il leur permettra « *de bénéficier d'une sensibilisation aux risques et aux gestes à adapter face aux risques* ».